

LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Frimaire, an IX.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Et avec le Feuilleton, 1 fr. 50 cent. de plus par trimestre pour les départemens. Ce Feuilleton contient l'annonce des spectacles, des détails sur les pièces nouvelles, les débuts des acteurs & des avis.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscript^{rs}. sans augmentation de prix.

S'adresser, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 425, butte des Moulins, à Paris.

R U S S I E.

De Riga, le 20 novembre (29 brumaire).

On renouvelle ici très-sérieusement depuis quelques jours un bruit qu'on avoit pris d'abord pour une plaisanterie; savoir, que Paul I^{er}. voulant mettre à l'épreuve l'insupportable prétention des Anglais, se proposoit de faire partir d'ici ou d'un autre de ses ports, une énorme galiotte chargée de munitions navales pour son compte, et destinées pour un des ports de France. L'on pense bien que rencontrée par les Anglais, cette galiotte sera hélée et visitée par eux; mais en même-temps on ne doute pas que cette visite ne soit le signal de la déclaration de guerre entre les deux puissances.

H O N G R I E.

De Semlin, le 28 novembre (7 frimaire).

Passwan-Oglou renforce considérablement ses troupes. Deux pachas qui étoient contre lui, viennent de se réunir à son armée, qui s'étend librement jusqu'à Poretch; la plus grande partie est entrée en Walachie, & s'est, dit-on, emparée de Buckarest. Son plan est de se rendre de-là à Constantinople: on ne doute point qu'il ne fasse une campagne d'hiver; il a établi, à cet effet, dans différentes contrées de grands magasins. Il espère que, dans cette campagne, il détruira beaucoup de turcs, peu accoutumés au service, dans une saison aussi pénible, & qu'il atteindra par ce moyen plus facilement son but.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 2 décembre (11 frimaire).

Si l'on n'avoit ordonné des prières publiques dans les églises, pour le succès des armes de S. M. I., nous n'aurions ici aucun indice qui annonçât la reprise des hostilités. Aussi le bruit se soutient de plus en plus qu'il existe une nouvelle prolongation d'armistice, & que c'est pour cela que l'empereur a renoncé au voyage qu'il devoit faire à l'armée. Il paroît effectivement qu'il est parti d'ici, dans

les derniers jours de novembre, un courrier pour Lunéville; avec des dépêches qui autorisent M. de Cobentzel à accepter les propositions du gouvernement français, avec quelques modifications; & la persuasion en l'on paroît être à la cour, qu'elles seront acceptées par le gouvernement français, est probablement la source des bruits pacifiques qui circulent.

L'armée d'insurrection hongroise continue de s'organiser aux environs d'Edembourg. On avoit imaginé, dans un des principaux comitats, de mettre en liberté cent malfaiteurs condamnés aux travaux publics, à condition qu'ils s'enrôleront dans un des bataillons hongrois. En conséquence, on les conduisoit sous une forte escorte au lieu du rendez-vous. Ces hommes ont demandé qu'on déliât leurs fers, & qu'on leur donnât l'engagement qui leur avoit été promis; & trouvant qu'on ne satisfaisoit pas assez promptement à leur demande, ils ont massacré leur escorte & se sont retirés dans une forêt, d'où ils font des incursions dans les villages voisins, pillant & égorgant les nobles, les juifs, &c. On a fait marcher contre eux un corps de cavalerie.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre écrite du quartier-général de l'armée française.

Röstenheim, le 19 frimaire an 8.

..... Nous avons chassé l'ennemi de ses formidables positions; nous avons passé l'Inn sur plusieurs points & porté nos armes dans un pays tout neuf. Bientôt nous serons en Autriche, & c'est là, dit-on, seulement que les Autrichiens veulent recevoir leur coup de grace. Ils sont, dans ce moment-ci en pleine retraite; nous les poursuivons vigoureusement.

De Munich, le 6 décembre (15 frimaire).

Il circule les bruits les plus obscurs & les plus contradictoires sur une mésintelligence qui doit avoir éclaté entre la cour électorale & les généraux autrichiens, provenant de la demande formée par ceux-ci, pour que toutes les forces bavaro-palatines fussent mises à la disposition de l'archiduc Jean. Le ministre impérial près l'électeur lui a remis le 12 une note à l'appui de ces demandes; cette note & la réponse qui y a été faite, ont été communiqués par le ministre baron de Montgelas, à M. de Buhler, ministre de Russie, & au général de Haymann, ministre de Prusse près S. A. électorale. La lettre d'envoi seule a été rendue publique à Hambourg; & elle est intelligible pour ceux qui ne connoissent pas les deux notes dont il s'agit. On se rappelle que la cour de Munich se plaignoit vivement dans le tems des pertes & des fatigues qu'avoient fait éprouver les généraux autrichiens aux troupes bavaroises qui formoient l'arrière-garde de l'armée de Kray. Il y a apparence que ces plaintes deviendront plus vives que jamais, à l'occasion de la ba-

Bataille du 5 décembre, où les deux brigades bavauroises ont été, comme à dessein, engagées dans des défilés par les généraux autrichiens; d'où il est résulté que l'une a été prise, & l'autre ne s'est fait jour qu'après des prodiges de bravoure, & des pertes considérables.

De Ratisbonne, le 8 décembre (17 frimaire).

M. de Klenau est ici depuis avant-hier, & doit transférer de nouveau son quartier-général à Stadt-am-Hoff. Après avoir poussé ses entreprises sur des points fort éloignés, tant sur le Danube que sur l'Isar, il est aujourd'hui réduit à concentrer ses forces sur la rive gauche du Danube, non sans avoir essuyé, à la fin de son expédition, des pertes au moins égales à celles des Français au commencement. Le corps du Bas-Rhin est de nouveau réuni à peu de distance de notre ville; sa gauche à Ingolstadt (c'est la division de Souham); son centre & sa droite aux environs de Pfaffenhofen & de Landslaut, faisant front au Danube (ce sont les divisions Colaud & Delaborde). L'aile droite de l'armée impériale s'est depuis peu repliée sur Braunau, devant l'aile gauche de l'armée de Moreau qui descend la Vils. M. de Klenau se trouvant par-là isolé sur la rive droite du Danube, est obligé de repasser le fleuve avec son corps de troupes. On s'attend que les Français arriveront ici sous peu de jours.

De Francfort, le 12 décembre (21 frimaire).

Le bruit se répand que l'empereur a demandé un nouvel armistice, & qu'il s'engage à faire une paix séparée. Les motifs qui l'ont porté à cette démarche sont, dit-on, la découverte d'une conspiration en Hongrie & des mouvements séditieux parmi les troupes hongroises.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ORIENT.

Nous avons parlé, dans le cours des dépêches que nous avons extraites de la correspondance d'Egypte, d'un nommé Morier, sans le désigner autrement que par ces mots: *Commu à Constantinople par sa mauvaise foi*; cette mauvaise foi est démontrée par un journal trouvé dans un de ses cahiers à Damiette, ainsi que plusieurs lettres dans la suscription desquelles il est qualifié *d'écrivain-secrétaire de son excellence l'ambassadeur Elgin & résident britannique au camp ottoman*. La pièce qui contient ledit journal est terminée par ces mots du rédacteur français:

« Une pareille note faisant connoître d'une manière non équivoque, que le susdit Morier est un fourbe, chargé, dit-il, de mettre à exécution une ruse de guerre à l'ombre d'un traité, on a jugé qu'il étoit de la loyauté française de prévenir ce Morier, que tout individu qui, à l'avenir, se présenteroit de sa part à l'armée de la république en Egypte, sera considéré comme espion & traité en conséquence. Selon l'usage de toutes les nations, il sera pendu à un arbre; le même sort lui est réservé, s'il oseroit s'y présenter lui-même. Ce Morier ne peut-être que désavoué par le lord Elgin, au nom duquel il a l'audace de parler.

» On prévient aussi le susdit Morier, que cent cinquante-deux anglais de différens grades, & à la tête desquels se trouve M. Courtenay-Boyle, répondront au général en chef du moindre mauvais traitement que pourroit essuyer à l'armée ottomane le chef de brigade Baudot, aide-de-camp du général en chef Kléber.

De Montélimar, le 18 frimaire.

Le 13 de ce mois, neuf brigands arrêterent sur la route de Pierrelatte à Montélimar, la voiture d'un capitaine de la 14^e demi-brigade de ligne, qui revenoit de l'armée d'Italie. Son épouse, enceinte de quatre mois, étoit avec lui. Ils tirèrent plusieurs coups de fer, dont un cassa la cuisse du capitaine. Alors ils l'arrachèrent de la voiture, ainsi que sa compagne; ils la dépouillèrent malgré son état; elle fut même dangereusement blessée. Son mari respiroit encore lorsque les brigands, en lui faisant le reproche d'avoir servi la république, lui arrachèrent la vie de la manière la plus barbare & sous les yeux de son épouse; ils la laisserent auprès du corps inanimé de son malheureux époux, où elle resta cinq heures avant de trouver le moyen de le faire enlever.

De Mont-de-Marsan, le 21 frimaire.

Le 18 de ce mois, entre les 10 à 11 heures du soir, douze brigands bien armés, se précipitèrent sur la diligence de Bayonne à Bordeaux. Un coup de pistolet à bout portant, qui n'étoit fort heureusement chargé qu'à poudre, culbuta le postillon par terre & lui brûla la moitié du visage, sans cependant le blesser dangereusement. Les voyageurs, au nombre de quatre, furent à l'instant fouillés & velés; & après avoir enlevé quatre à cinq mille piastres appartenant au commerce de Bayonne, les brigands jetterent par terre tous les paquets & marchandises du magasin, pour retarder la voiture. En se retirant, ces scélérats prescrivirent au conducteur & aux voyageurs, *sous peine de la vie*, de retourner sur leurs pas avec la diligence, à Beaulac, ce qui fut exécuté. (*Journal des Landes*).

De Château-Gonthier, le 20 frimaire.

On a arrêté successivement presque tout ce qui restoit de la bande d'Hamon, les deux Charigny entre autres, Talouet et Gendry, pris les armes à la main, et qu'on vient de traduire devant les tribunaux de cette commune. On a arrêté aussi et conduit à Laval, neuf autres brigands, reste de dix-huit, que l'ancien régime n'avoit pu détruire, et qui désoloient depuis quinze ans les environs de Mayenne.

De Bordeaux, le 21 frimaire.

Après trente-six heures de débats, le tribunal criminel a condamné avant-hier au soir à la peine de mort, six particuliers convaincus d'avoir fait partie d'une troupe de brigands qui, dans le mois de prairial dernier, se transportèrent à mains armées et pendant la nuit, dans la maison du citoyen Rougier, habitant de la commune de Gresillac, près Libourne. Quatre autres individus, dont deux avoient été contraints, par menaces, à faire partie de cette expédition, et qui l'ont ensuite dénoncée, ont été acquittés; les deux autres, par une cruelle erreur, avoient été compliqués dans cette affaire. Un seul des quatre a été mis en liberté, attendu que les trois autres étant des requisitionnaires ou conscrits, seront conduits aux armées.

DE PARIS, le 28 frimaire.

« On pouvoit penser que les nouvelles arrivées d'Egypte occuperoient assez les journaux pour les dispenser de présenter les fausses nouvelles à la crédulité de leurs lecteurs. Cependant les uns ont affirmé que les municipalités avoient été mises en permanence pour attendre l'annonce d'un grand événement, et ne se sont pas aperçus que l'exces d'une

telle mesure étoit tout crédit à cette assertion. Les autres ont rapporté des discours supposés tenus par le premier consul, et qui n'avoient été entendus que par les journalistes de Hongrie et de Bohême. Quelques-uns racontent tous les matins, l'heure, le moment précis, le lieu de l'arrivée de M. Sprengporten, qui n'est arrivé à Paris qu'hier soir fort tard.

— M. le baron de Sprengporten est accompagné de M. le prince Joseph Petrowitz d'Olgonky; du conseiller de cour Hogberg, secrétaire de légation à Dresde, et commissaire des relations commerciales à Dantzic; de M. le capitaine comte de Tissenhausen; de M. de Winter, officier de correspondance; et de M. Scheping, attaché à la légation, et fils du grand maréchal de Courlande.

(Journal officiel).

— Ce premier consul a accordé une place au prytanée au fils du chef de brigade Darignac, chef de la 31^e demi-brigade.

— L'arrêté du premier consul qui nomme le citoyen Merlet, ex-membre de l'assemblée législative, préfet du département de la Vendée, est du 9 frimaire.

— Le citoyen le Faucheur n'a été remplacé dans la préfecture de la Vendée, que sur la demande qu'il en fait lui-même pour le rétablissement de sa santé. Lorsqu'elle sera rétablie, le gouvernement, en l'appellant à de nouvelles fonctions, lui prouvera sans doute sa satisfaction du zèle & de l'intelligence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

— Le premier consul, d'après le compte qui lui a été rendu de la bravoure que les citoyens ci-dessus dénommés ont déployée à la bataille de Maringo, vient de leur décerner, à titre de récompense nationale, des armes & des brevets d'honneur; savoir: aux citoyens,

Dans la 101^e demi-brigade de ligne, Cervelle; Dugua, Mattius, Maire, Lambert.

Dans la 105^e, Bay, Capteaux.

Dans la 28^e, Perdu, Carles, Fontenelle, Restoux, Mogot, Lallin, Lefranc, Harnaud, Margotte, Jacquinet, Carrel, Aubray, Barrey, Brulon, Peroix.

Dans la 6^e légère, Langloix, Gavillier, Gehin, Grand, Leguay, Jacquinet, Tissot, &c.

Dans le 2^e régiment, Riche, Bœuf, Pasteur.

Dans le 3^e, Ruget, Varia.

Dans le 6^e, Carpentier, Chauveau, &c.

Dans le 8^e, Desouaux, Jousse, &c.

Dans le 20^e, Godin, Breton, Postel.

— La mort du citoyen Creuzé-Latouche a laissé une place vacante à l'institut national, dans la classe des sciences, morale & politique. Cette classe procéda hier soir au scrutin pour la présentation de trois candidats aux trois classes réunies, & vota sur les onze candidats suivants:

Les citoyens Lebrun, consul; Hauterive, chef de division aux relations extérieures; Garniles, préfet de Versailles; Anson, ex-constituant; Saint-Aubin, Jollivet, Barthelemy, Davillars, Gallois, Abeille & Dyaniere.

Le scrutin a réduit ces onze noms aux trois suivants: Lebrun, Anson & Davillars.

— Le citoyen Degerando, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois dans cette feuille, en rendant un juste hommage à ses travaux & à ses talens, justifie ces éloges & sa réputation dans le cours de *philosophie morale* qu'il vient

d'ouvrir au lycée républicain. Ses leçons portent l'empreinte d'une âme sensible & généreuse & allient heureusement ce que la philosophie a de plus sévère, avec ce que la morale a de plus touchant.

Le citoyen Turge, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire de Paris, vient d'être nommé professeur aux écoles centrales du département de la Seine. Le jury d'instruction publique ne pouvoit pas désigner, ni le préfet du département de la Seine choisir un citoyen plus recommandable par ses talens & par ses mœurs.

— Le citoyen Roux-Fazillac vient de publier & de dédier aux défenseurs de la patrie un ouvrage intitulé: *Histoire de la guerre de 1756, &c. entre l'impératrice reine de Hongrie & le roi de Prusse*. Cette histoire, dont tous les faits ont été rédigés sur d'excellens mémoires, écrite avec impartialité & éloquence, est faite pour intéresser les militaires, & digne d'entrer dans les études qu'ils font de leur métier.

— Le citoyen Leblond a présenté au Lycée des Arts dont il est membre, un nouveau projet de numérotage pour les maisons de Paris. Après avoir fait sentir que l'essentiel de cette mesure est d'être invariable, l'auteur a trouvé pour y parvenir, qu'il falloit abandonner les séries de portes ou de maisons, toujours sujettes à variation, pour adopter celle des distances où chaque point se trouve du centre de Paris, en exprimant sur des plaques élevées et placées de dix mètres en dix mètres d'un côté de la rue, on ne trouveroit que les nombres pairs, 10, 20, 30, 40, etc. et de l'autre les impairs, 5, 15, 25, etc. Ce plan a paru mériter d'être envoyé au préfet du département.

— Le mécontentement & l'inquiétude augmentent journellement en Angleterre. On écrit de Loudres, que le prix de l'or a monté de 10 pour 100, ce qui confirme la perte de 10 pour 100 qu'essuient les billets de banque. La disette est extrême & la main-d'œuvre hors de prix.

Le plus grand mal, ajoute-on, est que le ministre est tellement aveugle qu'il traite de jacobin tout homme assez raisonnable pour dire que la guerre est la seule cause des malheurs qu'éprouve l'Angleterre.

VARIÉTÉS.

Qui affligit patrem & fugat matrem ignominiosus est infelix. Prov. cap. 19.

Un jeune débauché à qui sa mère reprochoit tendrement les torts de sa conduite, & dans l'âme duquel elle cherchoit à exciter les remords, par les motifs tirés, soit de la morale, soit de la religion, l'interrompt brusquement pour lui dire: « Je savois bien qu'il y avoit un père éternel; mais non pas des mères éternelles ». La mère infortunée s'évanouit. Nous répétons ici ce que nous avons vu & entendu.

Que deviendra ce jeune homme? son horoscope est tiré. Si la débauche ne l'enlève pas à la fleur des ans, il est destiné à périr de la main du bourreau.

Le misérable! Il osoit reprocher la vie à celle de qui il tenoit la sienne! Il ne manquoit à son horrible propos que d'y joindre le parricide, & de poignarder sa mère au milieu de ses touchantes plaintes! ou plutôt il n'y manquoit rien, car elle est morte de douleur.

Et vous pensez que cet homme peut devenir un bon citoyen!

Ah ! n'y comptez pas : tous les vices sont dans le cœur de l'ingrat, & tous les crimes sont faciles à l'enfant dénaturé.

De toutes les vertus politiques & privées, la plus essentiellement liée au repos & à la prospérité des états, c'est l'amour filial ; c'est le respect des enfans pour leurs parens. Ce respect, inspiré par la nature, fut la base de toutes les législations anciennes & modernes.

Par-tout où les peres & meres furent respectés, les nations furent tranquilles & les états florissans.

Qu'on se souvienne du respect que, dans les anciennes républiques, les jeunes gens portoient aux vieillards & aux magistrats. C'est que tout vieillard étoit, aux yeux d'un jeune homme, le représentant de son pere, & son pere celui du magistrat.

Les anciens législateurs ne s'étoient pas contentés d'inscrire dans leurs constitutions : *Respect à la vieillesse*, ils en avoient gravé le sentiment dans tous les cœurs.

De l'attachement naturel & jamais violé que les enfans conservoient pour leurs parens, dérivait immédiatement celui des citoyens pour la patrie.

Là, où ils avoient leurs vieux peres à défendre & leurs enfans à élever, là étoient toutes leurs affections, leurs sollicitudes & leur patrie. Le sentiment de l'une étoit confondu avec celui de l'autre.

Et, d'où vient le nom de *PATRIE*, sinon de *pater*, pere ? quelles idées rappelle-t-il, sinon de celles d'amour, d'attachement & de soins réciproques ?

Platon disoit : *qu'il n'est pas plus permis de se venger de sa patrie que de son pere.*

« La patrie, disoit Cicéron, est une nourrice qui donne son lait avec autant de plaisir qu'on le reçoit : c'est une mere qui chérit tous ses enfans ; c'est une puissance aussi ancienne que la société, fondée sur la nature & sur l'ordre ; c'est une divinité qui n'accepte d'offrandes que pour les répandre ; qui demande plus d'attachement que de crainte, &c. »

Quel est donc le patriotisme des parricides ? quelles vertus publiques attendre d'hommes qui ont foulé aux pieds toutes les affections domestiques ?

Ne nous y trompons plus : il ne peut y avoir dans le cœur humain deux places, l'une pour le crime & l'autre pour la vertu, & l'on ne brave point impunément la nature.

Quiconque fut assez brutal pour dire à sa mere : *vous vivez trop long-tems*, sera bientôt assez barbare pour l'immoler à son impatience, & assez hardi pour se révolter contre les loix de son pays, dès qu'il verra jour à le faire avec profit. Il est donc bien important, & plus important que jamais, de rattacher les liens politiques au système de la famille, & de persuader aux peuples que, hors la nature il n'y a point de repos, point de liberté ; & à leurs chefs, que sans mœurs & sans éducation, il n'y a ni sûreté pour eux, ni stabilité pour les loix.

TRIBUNAT.

Séance du 28 frimaire.

On lit le procès-verbal & la correspondance.

Le tribunal reçoit & renvoie à une commission le projet de loi relatif à la place Bellecour de Lyon.

Un membre dépose sur le bureau une proposition dont tous les autres membres sont invités à prendre connoissance. Le tribunal s'ajourne à samedi.

Bourse du 28 frimaire.

Amsterdam.....	Rente provis.....	25 f. 25 c.
Idem cour.....	Tiers cons.....	36 fr. 50 c.
Hamb.....	Bons $\frac{3}{4}$	1 fr. 62 c.
Madrid.....	Bons d'arrér.....	86 fr. 00 c.
Madrid effect.....	Bons pour l'an 8.....	94 fr. 35 c.
Cadix.....	Syndical.....	50 fr. 00 c.
Cadix effect.....	Coupures.....	100 fr. 00 c.
Gènes effect.....	Caisse des rentiers.....	100 fr.
Livourne.....	Or fin.....	105 f. 42 c.
Bâle.....	Ling. d'arg.....	50 fr. 61 c.
	Portugaise.....	65 fr. 78 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 f. 52 c.
Marseille.....	Quadruple.....	79 fr. 75 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 56 c.
Montpellier.....	Guinée.....	26 f. 00 c.
	Café Martinique, 2 f. 30 c. —	Café St-Domingue, 1 fr. 95 c. —
	Café Bourbon, 2 fr. 5 c. —	Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. —
	Lompce anglais, 1 fr. 67 c. —	Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. —
	Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. —	Rafinade, 1 fr. 80 c. —
	Sucre pilé, 0 fr. 00 c. —	Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. —
	Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. —	Sucre brut, 90 à 1 fr. —
	Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. —	Poivre anglais, 2 fr. 25 c. —
	Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. —	Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. —
	Coton du Levant, 2 fr. 90 c. —	Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c. —
	Coton de St-Domingue, 4 fr. 00 c. —	Huile d'olive, 1 f. 40 c. —
	Eau-de-vie $\frac{2}{3}$, 355 fr. —	Cognac, 22 deg., 270 fr. —
	Montpellier, 22 deg., 260 fr. —	Potasse d'Amérique, 80 fr. —
	Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. —	Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.

Table alphabétique des matieres contenues dans le Recueil des Loix et Arrêts du directoire, distribué aux Souscripteurs du Publi-ciste par l'an VIII, contenant l'indication des Loix numérotées 330 à 333, et 1 à 338 inclusivement. Une feuille & demi in-4°, petit-texte à deux colonnes. Prix, 60 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Publi-ciste, rue des Moineaux, n°. 425.

Nota. Cette table peut servir indifféremment à toutes les collections de Loix de l'an VIII, complètes ou non, pourvu qu'elles aient été imprimées avec le numéro de chaque Loi.

Flore de la ci-devant Auvergne, ou Recueil des plantes observées sur les montagnes du Puy-de-Dôme, Mont du Cantal, etc. Seconde édition par A. Delabarre, médecin. Prix, 9 fr., & 12 fr. franc de port. A Riom & à Clermont, chez Landriot & Rousset ; & à Paris, chez Belin, rue Saint-Jacques.

Cet ouvrage justement estimé des botanistes, n'est pas susceptible d'analyse. La grande exactitude qui en fait le principal mérite, ne se rend point dans un extrait.

La Création du Monde, Oratorio composé par Joseph Haydn, arrangé pour forte piano ; traduit de l'allemand, par le cit. Destiaux. Première Partie. A Paris, chez Sieber pere, musicien & éditeur, rue Honoré, la porte cochère entre les rues des Vieilles-Etuves & d'Orléans, n°. 85. Prix, 9 francs.

Manuel des contribuables, ou Recueil contenant les loix fondamentales sur les contributions directes. Par J. G. Daurous. Un vol. in-8°. Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent., franc de port. A Paris, chez Randonneau, au dépôt des loix, place du Carrousel.